

Résolution présentée par la délégation de

l'Union Africaine

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne la création d'une armée africaine

L'Assemblée Générale,

Concernée par les violences et tout autre type de crimes ainsi que par l'insécurité omniprésente non seulement dans certains pays d'Afrique mais aussi dans le reste du monde,

Rappelant l'existence de plusieurs conflits armés internationaux ou internes de surcroît au terrorisme présent dans des pays africains ainsi qu'au Moyen-Orient,

Choquée par le manque de préoccupation des États puissants au sujet de la garantie de la paix et de la sécurité des habitants à un niveau international,

Remarquant l'écartement des divers pays africains aux discussions des différents problèmes à portée mondiale et à propos de la sécurité que ce soit climatique ou sécuritaire,

Décide de demander la création d'une armée africaine sous les commandes de l'Union Africaine au sein de l'ONU capable d'agir indépendamment et ce en lien avec les intérêts généraux de l'Afrique ainsi qu'en coordination avec d'autres membres dans une mission commune de maintien de la paix.

Le texte français fait foi